

# La prise en charge des femmes étrangères victimes de violences conjugales :

un angle mort du référentiel de lutte contre les violences faites aux femmes

Mémoire présenté pour l'obtention du  
Master professionnel 2ème année -  
2022/2023  
Intervention et Développement Social

Parcours : Intermédiation et développement social  
Projets, innovation, démocratie et territoire  
Autrice : IGUELD Ilham  
Préparé sous la direction d'Olivier NOËL, maître de conférence associé

## POSTULAT DE TRAVAIL

La prise en charge des femmes étrangères victimes de violences conjugales est un enjeu encore négligé dans les politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes. Ces dernières ne prennent pas suffisamment en compte les réalités vécues par les femmes étrangères. En raison de leur statut administratif précaire, ces dernières subissent des discriminations supplémentaires, renforçant leur vulnérabilité face aux violences, notamment conjugales. Les femmes étrangères rencontrent des difficultés spécifiques, de par leur statut migratoire et les barrières administratives les empêchent souvent d'accéder aux dispositifs de protection existants.

### Un terrain héraultais :

L'autrice appuie son analyse sur son expérience professionnelle au sein de l'Amicale du Nid, une association luttant pour les droits des personnes en situation de prostitution et des femmes victimes de violences. Elle décrit les obstacles concrets rencontrés dans le cadre de l'accompagnement des femmes étrangères : dépendance au conjoint violent pour le droit au séjour, barrière de la langue, méfiance des institutions, et discriminations lors des dépôts de plainte.

### Résumé des travaux :

L'autrice explique comment les politiques migratoires en France n'intègrent pas les enjeux de genre, laissant les femmes étrangères victimes de violences conjugales dans une situation de vulnérabilité. Elle analyse les dispositifs juridiques du regroupement familial et de l'ordonnance de protection, montrant leurs insuffisances face aux spécificités des parcours migratoires des femmes.

Les discriminations subies par les femmes étrangères se manifestent à travers leur parcours migratoire et leur confrontation avec les institutions. Il leur est difficile d'accéder aux droits et à la protection en raison de leur statut administratif. Les groupes de travail organisés dans le cadre de ces travaux de recherche ont mis en lumière le manque de reconnaissance institutionnelle de la spécificité des parcours de vie des femmes étrangères et la nécessité de construire des dispositifs adaptés. L'approche inclusive, intégrant les savoirs expérimentiels des femmes et les savoirs professionnels, est centrale dans ce processus.

L'expérimentation collective menée à travers des groupes de travail dédiés, l'un avec les professionnel-le-s et l'autre avec les femmes concernées, a permis d'identifier des obstacles, partager les expériences et co-construire des solutions.

### Recommandations d'actions pour améliorer la prise en charge des femmes étrangères victimes de violences conjugales :

- Former les professionnel-le-s aux spécificités de ce public
- Adapter les dispositifs existants pour mieux prendre en compte leur situation administrative
- Renforcer la coordination entre les différentes institutions impliquées
- Favoriser l'approche intersectionnelle pour comprendre les discriminations croisées subies par ces femmes
- Développer le pouvoir d'agir (empowerment) pour impliquer les femmes dans la construction des réponses à leurs problématiques.



Retrouvez l'intégralité du mémoire sur le site de l'Observatoire